



Question de Dominique Orliac à la Ministre en charge du numérique et de l'innovation

Séance de questions au gouvernement du 29 novembre 2016

Madame la Ministre en charge du numérique et de l'innovation, le Gouvernement a mis en place une politique visant à couvrir l'ensemble du territoire en réseau mobile et internet via notamment le Plan France Très Haut Débit et le Plan de résorption des zones blanches. Je ne peux que saluer cette initiative nécessaire au désenclavement et à l'avenir des territoires ruraux.

En ce qui concerne la téléphonie mobile, la règle définie par l'Etat dans le cas d'un marché national impose à la collectivité d'être propriétaire des ouvrages qui seront mis à disposition de l'opérateur. Cette règle engendre des dépenses importantes alors que les sites appropriés sont parfois des pilons existants et appartenant à TDF. La réutilisation de ces ouvrages éviterait des travaux coûteux d'accessibilité, de terrassement et d'adduction en énergie. Or, TDF devrait céder ses infrastructures, ce qui est à l'opposé de sa stratégie. Dans mon département, le Lot, 5 communes sur 11 sont concernées par l'actuel programme de desserte des zones blanches et les sites les plus appropriés sont des pilonnes existants et appartenant à TDF.

Dès lors, Madame la Ministre, une évolution du cadre national autorisant la location ou la mise à disposition à titre gratuit de sites TDF existants comme cela avait été possible dans le cadre du plan de résorption des zones blanches de 2004, est-elle envisageable ?

Par ailleurs, le Gouvernement a bien pris conscience de la problématique majeure des zones blanches en téléphonie mobile, mais celle afférente aux zones dites « grises » couverte par un seul opérateur mais très insuffisamment ne semble ne pas être prise en compte.

Ainsi, quelles mesures entend prendre le Gouvernement afin de permettre à ces zones grises d'avoir un accès rapide à un réseau mobile de qualité ?

Réponse de la Ministre en charge du numérique et de l'innovation

Madame la députée, le Gouvernement fait beaucoup pour la couverture numérique des territoires, en particulier pour les réseaux fixes internet en très haut débit. Mais, vous avez raison, le sujet de la couverture mobile est tout aussi et de plus en plus important avec le développement des usages nouveaux.

Or, il fallait répondre à l'urgence à court terme et nous avons lancé ce plan de résorption des zones blanches pour faire disparaître les communes qui aujourd'hui encore en France n'ont pas du tout de couverture mobile.

La question posée avait le mérite de l'être car elle m'a permis de me renseigner et effectivement, environ 10% des 268 communes identifiées pour être résorbées ont des pylônes TDF pouvant être réutilisés. Ma réponse est donc positive, rien n'interdit aujourd'hui dans le cahier des charges d'utiliser les pylônes existants mais à certaines conditions techniques (espace sur l'antenne, absence de saturation...) et s'assurer que l'objectif recherché qui est d'enrichir la commune est bien rempli puisque lorsque l'Etat finance la construction d'un pylône c'est pour qu'à terme la collectivité territoriale puisse en faire le plein usage en pleine propriété. Mais des solutions existent comme la location pendant un certain temps puis la cession en droit de propriété.

Vous parlez également de la suite, à savoir les zones grises. Le 12 décembre prochain avec le sénateur Krattinger je lancerai un outil innovant. C'est la première fois qu'on ne se contentera plus de résorber à priori des retards, ce sera une plateforme nommée France Mobile qui permettra de faire confiance aux élus locaux pour mettre face à leur responsabilité les opérateurs et de décider ensemble de la manière de résorber ces zones.